

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Comité social d'administration commun du réseau CNOUS-CROUS

JE VOTE UNSA PARCE QU'ELLE REVENDIQUE :

- ➔ L'augmentation immédiate du point d'indice à minima de 15 % pour compenser l'inflation cumulée.
- ➔ La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération.
- ➔ La convergence indemnitaire sur le mieux disant de la fonction publique d'État.
- ➔ L'intégration des primes au traitement indiciaire.
- ➔ Le recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins, la titularisation massive des personnels contractuels qui le souhaitent et la lutte contre la précarisation.
- ➔ Une plus grande transparence dans les procédures d'avancements et promotions grâce à la consultation des instances paritaires.
- ➔ L'égalité effective entre les femmes et les hommes qui couvre l'ensemble de la carrière.
- ➔ Un plan d'inclusion ambitieux avec des moyens pérennes, notamment en faveur des personnels en situation de handicap.
- ➔ La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations.
- ➔ L'amélioration notable de la qualité de vie, des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.
- ➔ Une véritable politique de prévention des risques et de surveillance médicale de tous les personnels.
- ➔ L'amélioration de la mobilité choisie et l'application effective des priorités légales.







DANS UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES, NOUS EXIGEONS DE L'ÉTAT UN FINANCEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS.

Le CSA de chaque CROUS et du CNOUS est notamment consulté sur :

- la politique d'emploi (recrutement…) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; l'inclusion et la lutte contre toutes les discriminations ;
- les lignes directrices de gestion relatives au pilotage des ressources humaines, aux opérations de promotion et mobilité ;
- la politique indemnitaire (montant des primes…).

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), une émanation du CSA essentielle pour :

- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des personnels dans leur travail ;
- l'amélioration des conditions de vie et des conditions de travail ;
- veiller au respect des prescriptions légales prises en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- l'égalité et la lutte contre les discriminations au travail.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTEZ UNSA !